

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.34 Conservation des Cétacés et moratoire de la Commission baleinière internationale

RAPPELANT l'appui apporté de longue date par l'UICN à un moratoire mondial sur la chasse commerciale à la baleine, tel qu'exprime dans la Stratégie mondiale de la conservation de 1980, et dans plusieurs Résolutions de l'Assemblée générale;

DEPLORANT que, bien que le moratoire de la Commission baleinière internationale (CBI) sur la chasse commerciale à la baleine soit en vigueur depuis avril 1986, cette activité se poursuit dans le cadre de programmes de recherche scientifique dont les aspects mortels ne satisfont pas à tous les critères scientifiques de la CBI;

NOTANT que, dans l'étude relative à l'impact du moratoire sur les populations de baleines, demandée cette année, le Comité scientifique de la CBI a conclu que cet impact ne pouvait pas être évalué car il est impossible, vu le taux de croissance particulièrement lent des populations de baleines, que leur nombre ait radicalement changé depuis l'entrée en vigueur du moratoire et, avec les méthodes actuelles de surveillance, on ne peut détecter que des changements importants;

CONSCIENTE de ce que la CBI espère recevoir avant mai 1991, de son Comité scientifique, des détails techniques convenus sur une éventuelle procédure de gestion révisée, alors que l'examen de l'application juridique et pratique d'une telle procédure, y compris l'amélioration attendue des inspections nationales et des accords internationaux d'observation, n'a pas encore commencé;

CONSCIENTE EN OUTRE de ce que les objectifs définis par la CBI pour cette procédure révisée ne tiennent pas pleinement compte des conditions stipulées dans la Stratégie mondiale de la conservation, à savoir qu'aucune activité de chasse commerciale à la baleine ne doit reprendre tant qu'on ne pourra pas prévoir les conséquences du prélèvement de parties importantes de populations de baleines sur les écosystèmes concernés et sur la capacité de ces populations à se reconstituer;

NOTANT qu'il importe, plus que jamais, de prendre en considération, outre d'autres avis scientifiques, les évaluations des risques potentiels que la dégradation du milieu océanique fait courir aux cétacés, notamment les menaces croissantes posées par la pollution, la destruction des habitats, le trafic maritime, la prospection pétrolière et gazière, la pêche à grands filets pélagiques dérivants et d'autres techniques de pêche relativement peu sélectives;

33

RAPPELANT qu'à sa 42^e réunion annuelle, tenue en juillet 1990, la CBI a adopté une Résolution concluant que le programme de recherche mené actuellement par le Japon et impliquant l'abattage de baleines est structure de telle sorte qu'il n'apporte pas d'informations utiles à la gestion rationnelle de ces populations;

RAPPELANT ÉGALEMENT qu'à sa 42^e réunion annuelle, la CBI a adopté une Résolution concluant que le programme de recherche scientifique mené actuellement par la Norvège et impliquant l'abattage de baleines, n'est pas structure de manière à faciliter matériellement la réalisation de l'Évaluation globale des populations de baleines par la CBI ou à y contribuer, ni à répondre à certains besoins critiques de recherche;

DEPLORANT qu'en dépit des résolutions susmentionnées de la CBI et de la Recommandation 17.46 de la

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

17^e session de l'Assemblée générale en 1988, qui exprimaient la crainte que la poursuite de la chasse à la baleine, au titre de permis spéciaux n'aillent à l'encontre des recommandations de la CBI et n'empêchent la CBI d'assurer la conservation réelle des populations de baleines du monde entier, les programmes japonais et norvégien de chasse à la baleine se poursuivent et seront peut-être même élargis;

CONSCIENTE que le Plan d'action mondial du PNUE pour la conservation, la gestion et l'utilisation des mammifères marins, officiellement adopté en 1984 et appuyé par l'UICN, vise notamment, à long terme, à garantir que toute utilisation des populations de mammifères marins à des fins d'exploitation ou de faible consommation soit dépourvue de cruauté et ait aussi peu d'effets négatifs que possible sur les populations concernées;

PARTAGEANT l'avis des Etats membres de la CBI, tel qu'exprime dans les rapports du Groupe de travail de la CBI sur l'abattage non cruel, quant à la nécessité de mettre au point des méthodes d'abattage évitant toute cruauté inutile lors de la capture de cétacés;

RAPPELANT que la désignation de l'océan Indien en tant que sanctuaire de la baleine, telle que décidée par la CBI en 1979, pour une période initiale de dix ans, a été provisoirement prolongée de trois ans, en 1989, en attendant que la procédure de gestion révisée soit menée à bien;

RECONNAISSANT que, dans le monde entier, l'abattage de baleines à des fins commerciales soulève de graves questions d'ordre éthique et moral;

RAPPELANT que la Résolution 15.19 de la 15^e session de l'Assemblée générale (1981) sur les Grands et Petits Cétacés, exprimait la conviction que, pour des motifs scientifiques, écologiques et esthétiques, la plupart des pays estiment que les baleines ne devraient plus faire l'objet d'une chasse industrielle;

SACHANT que les gouvernements de l'Islande et de la Norvège font pression pour la reprise immédiate de la chasse commerciale de certaines populations de baleines;

DEPLORANT que certains Etats aient annoncé, à la réunion de la CBI de 1990, qu'ils envisageraient de se retirer de la CBI et de reprendre la chasse à la baleine en dehors de leurs eaux territoriales, si la CBI, à sa réunion annuelle de 1991, ne fixait pas de quotas pour la chasse commerciale de certaines populations de baleines;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. INVITE la CBI, compte tenu de tous les facteurs précités, à maintenir indéfiniment le moratoire imposé à la chasse commerciale de toutes les populations de baleines.
2. INVITE EN OUTRE les gouvernements de la Norvège et de l'Union soviétique à retirer leurs objections au moratoire et les gouvernements du Brésil, du Japon, de la Norvège, du Pérou, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de l'Union soviétique, à retirer leurs réserves à l'inscription de certaines espèces de Cétacés à l'Annexe I de la CITES.
3. PRIE INSTAMMENT les gouvernements du Japon et de la Norvège de rayer de leurs programmes de recherche actuels les activités impliquant l'abattage de baleines.
4. SOULIGNE la nécessité de poursuivre et élargir la recherche sans conséquences mortelles sur des baleines vivantes, sous les auspices de la Commission.
5. INVITE la CBI à appuyer le maintien indéfini du Sanctuaire de la baleine dans l'océan Indien, et de le

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

redélimiter pour inclure la totalité des aires de migration des espèces et populations de Cétacés s'y trouvant.

6. INVITE EN OUTRE la CBI à envisager la création d'autres sanctuaires, dans le cadre d'un réseau complet de conservation des Cétacés.
7. PRIE INSTAMMENT la CBI de faire rapport à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, sur les progrès enregistrés en matière de conservation des populations de Cétacés, à la lumière de la Résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972, qui demandait un moratoire immédiat de dix ans sur la chasse commerciale à la baleine.

Note: Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation du Danemark, Etat membre de l'UICN, a indiqué que s'il y avait eu vote elle se serait abstenue car le Gouvernement danois n'a pris position ni sur le contenu du paragraphe 1 du dispositif; ni sur le fait que le principe de l'utilisation durable ne devrait pas s'appliquer aux populations de baleines. La délégation de la Norvège, également Etat membre de l'UICN, a indiqué qu'elle aurait voté contre cette Recommandation.